



Examens - Session 2020

publié le 05/06/2020 - mis à jour le 06/06/2020

A la suite de la conférence de presse du Ministre de l'Éducation Nationale voici les dispositions prises pour le DNB :

- ▶ Pas d'épreuves finales écrites et pas d'épreuve orale.
- ▶ Validation du travail sur une longue période : contrôle continu. Les évaluations auxquelles les professeurs auraient procédé pendant le confinement ne compteront pas pour l'obtention du diplôme, afin de ne pas générer d'inégalité de traitement entre les candidats.
- ▶ Clause d'assiduité pour l'obtention du diplôme : l'obtention finale du brevet se fera aussi au regard de l'assiduité et du travail réalisé jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 4 juillet.

Pour plus d'informations, merci de prendre connaissance des documents suivants :

- ▶ Courrier de Madame la Rectrice aux parents d'élèves ;
- ▶ **Foire Aux Questions (FAQ) sur les examens, session 2020, actualisée au 28 mai 2020 .**

Nous sommes disponibles pour répondre à vos interrogations et vous informer au mieux.

L'équipe de direction

Documents joints

 [20200408_courrier_de_madame_la_rectrice_parents_eleves_faq_examens](#) (PDF de 245.9 ko)

 [questions-r-ponses-sur-les-examens-nationaux---session-2020-66513__29_mai](#) (PDF de 284.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.